

Image not found or type unknown



Militaire en instance de reforme

Par **somo**, le **03/02/2009** à **14:33**

Bonjour,

Je suis en instance de reforme. J ai reçu un document de mon regiment m'informant que j'allais passer en commission prochaine.

J'aimerais savoir quel est le delai car aucune information figure sur celui-ci.

D autre part j'ai epuise mes droits 180 jours donc je ne sais pas comment si je suis toujours payé et par qui.

Es ce que j ai le droit de travailler pendant ma reforme?

De plus apres la reforme vont il me demander de rembourser par exemple la prime ?

Es ce que l inaptitude medicale donne droit aux assedics?

Enfin je suis un peu perdu merci de m'aider un peu.

Merci

Par **sundayitalie**, le **10/02/2009** à **17:15**

[fluo]attend tu es militaire avec quel contrat ?

et sa fais combien de temps que tu y es ?[/fluo]

Par **somo**, le **11/02/2009** à **11:09**

Bonjour,

Je suis militaire sous contrat evat 5 ans, je suis engage depuis juin 2005 donc cela fait 3 ans et demi.

Merci